

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS

Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions - Environnement Canada

Electronic Copy - Copie électronique:

ec.soumissions-bids.ec@canada.ca

BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

The referenced Bid Solicitation is revised in this document: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.

La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.

Title - Titre

Formation en santé et sécurité au travail pour les techniciens en hydrométrie – Hiver

EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR

5000043888

Amendment No. - N° de modif.

001

Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) - Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)

2019-11-21

Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)

at - à 15 h on - le 2019-12-02 Time Zone - Fuseau horaire

Heure normale de l'Est

F.O.B - F.A.B

Address Enquiries to - Adresser toutes questions à

Heidi Noble

heidi.noble@canada.ca

Telephone No. - Nº de téléphone

905-319-6982

Fax No. - No de télécopieur

Delivery Required (YEAR-MM-DD) - Livraison exigée (AAAA-MM-JJ)

2020-03-31

Destination of Services / Destination des services

Canada

Security / Sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

La modification à la demande de soumissions vise à répondre aux demandes de renseignements reçues :

Réponses (R) aux questions (Q) :

Q1.

En ce qui concerne la partie 3, section II, point 1.1 : La ventilation des prix à laquelle fait référence cette section est-elle requise? Le libellé utilisé indique qu'il s'agit d'une « demande » plutôt que d'une exigence ou d'une obligation. Je crois comprendre que la soumission financière doit être évaluée exclusivement en fonction des montants fournis à l'annexe B – Base de paiement. Si la soumission financière présentée ne comprenait que l'annexe B – Base de paiement dûment remplie et les éléments indiqués à la partie 3, section II, point 1.2, et ne comprenait pas de ventilation des prix, la soumission serait-elle considérée comme non recevable?

<u>R1</u>

La ventilation des prix qui figure à la page 7 de la partie 3, section II, point 1.1, est exigée uniquement « le cas échéant ». Conformément à la partie 3, section II, point 2, 1. Soumission financière, les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B.

Si la soumission financière présentée ne comprenait que l'annexe B – Base de paiement dûment remplie, la soumission serait jugée recevable.

Q2

Si la réponse à la question précédente est « oui, la ventilation des prix est strictement obligatoire », le contenu de cette ventilation sera-t-il évalué ou pris en compte d'une quelconque manière? Si oui, comment?

<u>R2</u>

Comme il est indiqué ci-dessus dans la réponse à la question 1, seule la base de paiement figurant à l'annexe B est requise pour une soumission financière.

Q3

L'annexe A – Énoncé des travaux fournit un exemple d'horaire qui pourrait convenir à cette formation. Lors des précédentes séances de cette formation pour les Relevés hydrographiques du Canada (RHC), les « jours de déplacement » ont été considérés comme des « journées de travail ». Ainsi, un jour de déplacement suivi de six journées de formation totaliserait sept jours de travail consécutifs, ce qui n'était pas permis auparavant. D'après les renseignements fournis dans cette section, il semble que cela soit maintenant non seulement permis, mais nécessaire afin de se conformer au délai maximal de 14 jours. Veuillez confirmer que les jours de déplacement ne sont pas considérés comme des journées de travail aux fins de l'établissement de l'horaire de formation et qu'un jour de déplacement précédant ou suivant six jours de formation consécutifs est permis.

R3

Environnement et Changement climatique Canada a examiné l'exemple fourni dans la demande de propositions et, en raison de la durée de la formation, nous avons décidé d'accorder les jours de travail et les jours de déplacement consécutifs actuellement spécifiés, laissant ainsi la durée totale de la formation à 14 jours. Aucun changement n'est nécessaire.

Q4

L'annexe C – Critères techniques cotés 1 (R1), exige que le soumissionnaire détermine deux emplacements principaux proposés pour la formation. L'annexe B – Base de paiement exige que les frais

de déplacement soient indiqués s'ils sont nécessaires. Lorsque les frais de déplacement sont différents pour les deux endroits proposés, est-ce que seul l'endroit où les frais de déplacement sont les moins élevés devrait être utilisé dans le calcul des frais de déplacement qui figurent à l'annexe B?

R4

Veuillez consulter la modification apportée à l'annexe B – Base de paiement, ci-dessous.

Q5

Le critère technique obligatoire 1 exige la présentation de plans de cours pour chacun des neuf cours inclus dans ce programme de formation, chaque plan exigeant 10 éléments différents. Comme il s'agit d'éléments obligatoires, ai-je raison de dire que si l'un de ces 90 éléments (neuf cours x 10 éléments) est jugé moins que satisfaisant, le critère obligatoire n'est pas respecté et la soumission est donc déclarée irrecevable?

R5

Le critère technique obligatoire 1 est satisfait par la présentation de l'information demandée. Un soumissionnaire doit fournir un plan de cours pour chacun des neuf cours de formation qui comprend les dix éléments énumérés.

Q6

En ce qui concerne l'appendice C – Pièce jointe 1 – R2 – Échelle de points, la colonne de droite est intitulée « Nombre maximal de points par cours (selon le ratio instructeur/participant) ». Si l'on prend l'exemple du cours Survie en milieu sauvage, il est clair que les 15 points disponibles sont basés sur l'attribution de 3 points par instructeur, et que 5 instructeurs doivent respecter le ratio 1:5 instructeur/participants pour un groupe de 25 participants (3 points x 5 instructeurs = 15). Toutefois, ce scénario n'est pas réaliste pour ce soumissionnaire et ne correspond pas à la façon dont nous avons organisé cette formation dans le passé et nous ne proposerions pas de le faire dans l'avenir. Si 25 personnes participaient à la formation, nous les diviserions en deux groupes plus petits et organiserions deux séances de cette (et de nombreuses autres) composante de formation. Un groupe de 12 participants et un groupe de 13 participants suivraient ce cours, chaque groupe étant accompagné de trois instructeurs. De plus, les trois instructeurs seraient les mêmes pour les deux groupes, ce qui rendrait inapplicable la méthode 3 points x 5 instructeurs pour évaluer l'expérience des instructeurs. De même, nous n'utiliserions pas sept instructeurs différents pour donner la formation portant sur l'évacuation subaquatique d'un aéronef. Nous utiliserions la même équipe de moins d'instructeurs pour donner la formation à de multiples groupes de participants. Comment cette réalité devrait-elle être abordée dans cette section?

R6

Veuillez consulter la modification de la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, ainsi que l'annexe C ci-dessous, Critères techniques obligatoires et critères techniques cotés, et la pièce jointe 1 de l'appendice C.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

SUPPRIMER:

Le coût par participant par cours est basé sur une taille de groupe entre 15 et 25 personnes et doit comprendre :

- l'équipement requis pour tous les cours, selon la définition de l'appendice A de l'annexe A;
- les salles de classe, locaux et installations de formation sur le terrain;
- le salaire du personnel et des instructeurs, y compris pour les jours de déplacement.

<u>-ionoraires</u>	professionnels				
	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage		, ,		
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
L	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
--	----

		-A-	-B-
	Cours	Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage	pui iio pui iio	partisparits
2	Sécurité sur une surface glacée		
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		
4	Sécurité en motoneige		
5	Dérapage contrôlé		
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		
7	Sécurité des hélicoptères		
8	Formation sur l'évacuation subaquatique		
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint		
	Total	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : \$ (Total A + Total B)	\$
---	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période initiale du contrat : De l'attribution du contrat au 31 mars 2020	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	Ψ

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Période d'option 1 (du 1er avril 2020 au 31 mars 2021)

Tolloralies	protessionneis	T		T -	
	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
<u></u>	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
--	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Depia	cement (s ii y a iieu)	A	В
	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage		
2	Sécurité sur une surface glacée		
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		
4	Sécurité en motoneige		
5	Dérapage contrôlé		
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		
7	Sécurité des hélicoptères		
8	Formation sur l'évacuation subaquatique		
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint		
	Total	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : \$ (Total A + Total B)	\$
---	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 1 : du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	\$

Période d'option 2 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

Tolloralies	professionnels	T		T -	
	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
<u></u>	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
--	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Depla	cement (s ii y a iieu)		
	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage		
2	Sécurité sur une surface glacée		
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		
4	Sécurité en motoneige		
5	Dérapage contrôlé		
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		
7	Sécurité des hélicoptères		
8	Formation sur l'évacuation subaquatique		
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint		
	Total	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : (Total A + Total B) \$	\$
---	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	\$

Période d'option 3 – du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Tolloralies	professionnels	T		T -	
	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
<u></u>	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
,	

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

•	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage		
2	Sécurité sur une surface glacée		
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		
4	Sécurité en motoneige		
5	Dérapage contrôlé		
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		
7	Sécurité des hélicoptères		
8	Formation sur l'évacuation subaquatique		
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint		
	Total	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : (Total A + Total B) \$	\$
---	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 3 : Attribution du contrat – du 1er avril 2022 au 31 mars 2023	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	\$

Valeur totale du contrat pour toutes les périodes :

Total pour la période initiale du contrat : De l'attribution du	
contrat au 31 mars 2020	\$
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	
Total pour la période d'option 1 : du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	\$
Total pour la période d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	\$
Total pour la période d'option 3 : du 1er avril 2022 au 31 mars 2023	
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	\$
Prix total pour toutes les périodes (taxes en sus)	\$

<u>INSÉRER</u>:

Le coût par participant par cours est basé sur une taille de groupe entre 15 et 25 personnes et doit comprendre :

- l'équipement requis pour tous les cours, selon la définition de l'appendice A de l'annexe A;
- les salles de classe, locaux et installations de formation sur le terrain;
- le salaire du personnel et des instructeurs, y compris pour les jours de déplacement.

13113141130	professionnels	-A-		-C-	
	Cours	Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
--	----

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

рері	acement (s'il y a lieu)			T	
	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
	Total	\$			

Total global des frais de déplacement* (Total A + Total B +	\$
Total C + Total D)	

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période initiale du contrat : De l'attribution du contrat au 31 mars 2020	\$
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	

Période d'option 1 (du 1er avril 2020 au 31 mars 2021)

	professionnels	-A- Coût par participant	-B- Prix total	-C- Coût par participant	-D- Prix total
	Cours	pour un maximum de 15 participants	pour un maximum de 15 participants (A x 15)	pour un maximum de 25 participants	pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
Total global des honoraires* (Total B + Total D)	Ť

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

∪epi	acement (s'il y a lieu)		<u> </u>		D
	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
	Total	\$			

Total global des frais de déplacement* (Total A + Total B +	\$
Total C + Total D)	

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 1 : du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	\$

Période d'option 2 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

Tolloralies	professionnels	T		T -	
	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
<u></u>	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

∪epi	acement (s'il y a lieu)		<u> </u>		D
	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
	Total	\$			

Total global des frais de déplacement* (Total A + Total B +	\$
Total C + Total D)	

Total pour la période d'option 2 : du 1er avril 2021 au 31 mars 2022	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	\$

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Période d'option 3 – du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Tolloralies	professionnels	T		T -	
	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
<u></u>	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
Total global des honoraires* (Total B + Total D)	Ť

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

•	Cours	-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Survie en milieu sauvage				
2	Sécurité sur une surface glacée				
3	Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace				
4	Sécurité en motoneige				
5	Dérapage contrôlé				
6	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
7	Sécurité des hélicoptères				
8	Formation sur l'évacuation subaquatique				
9	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint				
	Total	\$			

Total global des frais de déplacement* (Total A + Total B +	\$
Total C + Total D)	

Total pour la période d'option 3 : Attribution du contrat – du 1er avril 2022 au 31 mars 2023	
Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement	\$

Valeur totale du contrat pour toutes les périodes :

^{*}Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période initiale du contrat : De l'attribution du	
contrat au 31 mars 2020	\$
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	
Total pour la période d'option 1 : du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	\$
Total pour la période d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	\$
Total pour la période d'option 3 : du 1er avril 2022 au 31 mars 2023	
Total global (taxes en sus) + frais de déplacement	\$
Prix total pour toutes les périodes (taxes en sus)	\$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

SUPPRIMER:

1. Procédures d'évaluation

1.1.2 Critères techniques cotés

Pour que sa soumission soit jugée recevable, le soumissionnaire doit obtenir une note globale d'au moins **40 points** sur 116, dont au moins **1 point** sur 4 pour R3.

Les critères techniques cotés se trouvent à l'annexe C.

<u>INSÉRER</u>:

1. Procédures d'évaluation

1.1.2 Critères techniques cotés

Pour que sa soumission soit jugée recevable, le soumissionnaire doit obtenir une note globale d'au moins **30 points** sur 74, dont au moins **1 point** sur 4 pour R3.

Les critères techniques cotés se trouvent à l'annexe C.

SUPPRIMER:

2. Méthode de sélection

- 2.1 Méthode de sélection Cote combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix
- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) répondre à tous les critères financiers obligatoires;

et

c) obtenir le minimum de points exigés, soit 40, pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés, dont au moins 1 point pour R3.

<u>INSÉRER</u>:

2. Méthode de sélection

- 2.1 Méthode de sélection Cote combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix
- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) répondre à tous les critères financiers obligatoires;

et

c) obtenir le **minimum de points exigés, soit 30**, pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés, dont au moins 1 point pour R3.

ANNEXE C

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

<u>INSÉRER</u> :

O 5	Le soumissionnaire doit démontrer que chaque instructeur a enseigné le cours pour lequel il est proposé, qui figure à l'appendice A de l'annexe A, au moins une (1) fois au cours des deux dernières années (définies par rapport à la date de la demande de proposition). Le soumissionnaire doit remplir le modèle M5 ci-dessous pour chaque instructeur proposé et fournir des documents comprenant des détails comme les dates de formation et le nom des clients. Le tableau de référence M5 ci-dessous indique le nombre d'instructeurs pour chaque cours.				
------------	--	--	--	--	--

M5 – Tableau de référence					
Titre du cours	Nombre d'instructeurs Le nombre minimum d'instructeurs requis pour chaque cours est indiqué dans cette colonne. Si un soumissionnaire ne fournit pas le nombre minimum d'instructeurs requis pour chaque cours, sa soumission sera considérée comme non recevable. Si un soumissionnaire fournit plus que le nombre minimum d'instructeurs requis pour chaque cours, les instructeurs seront évalués dans l'ordre où ils sont proposés jusqu'à ce que le nombre minimum d'instructeurs requis ci-dessous ait été atteint.				
Survie en milieu sauvage	3				
Sécurité sur une surface glacée	4				
Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace	2				
Sécurité en motoneige	2				
Dérapage contrôlé	2				
Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe	1				
Sécurité des hélicoptères	1				
Formation sur l'évacuation subaquatique d'un aéronef	4				
Opérateur de radiotéléphone à usage restreint – aéronautique	1				

M5 - Modèle					
Instructeur proposé* :					
Cours	Nombre de séances données au cours des deux dernières années				
Survie en milieu sauvage					
Sécurité sur une surface glacée					
Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace					

Sécurité en motoneige	
Dérapage contrôlé	
Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe	
Sécurité des hélicoptères	
Formation portant sur l'évacuation subaquatique d'un	
aéronef	
Opérateur de radiotéléphone à usage restreint –	
aéronautique	

SUPPRIMER:

Critères techniques cotés :

Expérience de l'instru	cteur			
Le soumissic doit démondre de l'anner au cours deux derrannées (et de la demondre de l'anner au cours deux derrannées (et de la demondre de l'anner au cours deux derrannées (et de la demondre de l'anner années (et la demondre de l'anner années (et la demondre de la demondre de l'anner années (et la demondre de la demondre de l'anner années (et la demondre de la demondre de l'anner années (et la demondre de l'anner ann	La cote ser sur le nombrenter nt le de fois ue de travail, en nombre de participants de 25 perse dice A xe A des nières en date nande ons). La cote ser sur le nombre de formation of de travail, en nombre de participants de 25 perse d	ore de , tel que es ratios de de l'énoncé et un s présumé onnes.	102	

<u>INSÉRER</u> :

Critères techniques cotés :

Expérience de l'ir	nstructeur			
R2. Le sour doit clair nom que instruction de l'au cour doit mode l'app et for door com détales of form	missionnaire démontrer ement le abre de fois chaque ructeur posé a né chaque rs énuméré ppendice A annexe A cours des x dernières ées (en date a demande positions). missionnaire remplir le lèle R2 de la e jointe 1 de pendice C purnir des uments aprenant des als comme dates de nation et le la des clients.	Renvoi à la pièce jointe 1 de l'appendice C.	60	

APPENDICE C PIÈCE JOINTE 1

SUPPRIMER:

Instructeur proposé* :		
Cours	Nombre de séances données au cours des deux dernières années	Nombre maximal de points par instructeur
Survie en milieu sauvage		3
Sécurité sur une surface glacée		3
Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		3
Sécurité en motoneige		3
Dérapage contrôlé		3
Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		3
Sécurité des hélicoptères		3
Formation portant sur l'évacuation subaquatique d'un aéronef		3
Opérateur de radiotéléphone à usage restreint – aéronautique		3

^{*}Ce tableau doit être rempli pour chaque instructeur proposé pour un cours.

0 point - L'instructeur n'a pas donné le cours au cours des deux dernières années.

1 point – L'instructeur a donné le cours de 1 à 3 fois au cours des deux dernières années.

2 points – L'instructeur a donné le cours de 4 à 7 fois au cours des deux dernières années.

3 points - L'instructeur a donné le cours 8 fois ou plus au cours des deux dernières années.

R2 – Échelle de points			
Cours	Note totale (somme des notes de chaque instructeur participant à la prestation complète du cours)	Nombre maximal de points par cours (selon le ratio instructeur/participants)	
Survie en milieu sauvage		15	
Sécurité sur une surface glacée		21	
Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		9	
Sécurité en motoneige		9	
Dérapage contrôlé		9	
Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		6	
Sécurité des hélicoptères		6	
Formation portant sur l'évacuation subaquatique d'un aéronef		21	
Opérateur de radiotéléphone à usage restreint – aéronautique		6	
Total		102	

INSÉRER:

R2-Modèle					
Nom de l'instructeur proposé :					
Cours	Points associés au nombre de séances données au cours des deux dernières années	Nombre maximal de points pouvant être attribués			
Survie en milieu sauvage		3			
Sécurité sur une surface glacée		3			
Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace		3			
Sécurité en motoneige		3			
Dérapage contrôlé		3			
Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe		3			
Sécurité des hélicoptères		3			
Formation portant sur l'évacuation subaquatique d'un aéronef		3			
Opérateur de radiotéléphone à usage restreint – aéronautique		3			

^{*}Ce tableau doit être rempli pour chaque instructeur proposé pour un cours.

- point L'instructeur a donné le cours 2 ou 3 fois au cours des deux dernières années.
 points L'instructeur a donné le cours de 4 à 7 fois au cours des deux dernières années.
- points L'instructeur a donné le cours 8 fois ou plus au cours des deux dernières années.

R2 – Échelle de points			
Titre du cours	Nombre d'instructeurs Le soumissionnaire doit proposer le nombre d'instructeurs indiqué ci-dessous pour chaque cours. Si le nombre d'instructeurs proposés pour un cours est supérieur au nombre indiqué ci-dessous, les instructeurs seront évalués dans l'ordre dans lequel ils sont proposés jusqu'à ce que le nombre d'instructeurs proposé ci- dessous ait été atteint.	Note totale (somme des notes de chaque instructeur participant à la prestation complète du cours)	Nombre maximal de points par cours
Survie en milieu sauvage	3		9
Sécurité sur une surface glacée	4		12
Utilisation sécuritaire d'une tarière à glace	2		6
Sécurité en motoneige	2		6
Dérapage contrôlé	2		6
Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe	1		3
Sécurité des hélicoptères	1		3

Formation portant sur l'évacuation subaquatique d'un aéronef	4	1	12
Opérateur de radiotéléphone à usage restreint – aéronautique	1		3
	Total	(60